

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 20 MAI 2021

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 12 mai 2021, s'est réuni dans la Salle des Congrès de Gray, le 20 mai 2021 à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry. VILLENEUVE Régis.

Secrétaire de séance : DAGUET Nadine.



CS/20-05-2021/N°3

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SANTE-ENVIRONNEMENT

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) » ET SOLLICITATION D'UN APPUI FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU

Le président rappelle que le comité syndical a délibéré le 16 septembre 2020 (CS/16-09-2020/N°9), en faveur de l'engagement du PETR dans le dispositif expérimental « Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ».

Il explique qu'il convient de compléter cette délibération :

- d'une part pour solliciter explicitement l'aide de l'Agence de l'Eau :
 - ✓ au titre de l'animation du dispositif PSE,
 - ✓ ainsi qu'au titre du versement de la subvention PSE pour les agriculteurs qui auront conventionné avec le PETR,
- d'autre part, en autorisant le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document ou convention relatif au dispositif PSE.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve et demande la sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau :
 - ✓ au titre de l'animation du dispositif PSE,
 - ✓ ainsi qu'au titre du versement de la subvention PSE pour les agriculteurs qui auront conventionné avec le PETR,
- autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer tout document ou convention relatif au dispositif PSE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20210520-CS-20052021-N03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021



Didier CHEMINOT
Président

